

## À PROPOS DE L'UKRAINE

Il n'est désormais un secret pour personne que le Patriarcat Œcuménique de Constantinople a pris la décision d'octroyer l'autocéphalie aux chrétiens orthodoxes d'Ukraine (Synode du 20 avril 2018). Cette décision relève de sa responsabilité exclusive (canons 9, 17 et 28 du 4e Concile Œcuménique).

Cette décision a été pratiquement imposée par ce qui se passe en Ukraine depuis 25 ans : une Église dite « canonique », sous la juridiction du Patriarcat de Moscou et deux juridictions dites « schismatiques », sous l'égide du Patriarche Philarète et du Métropolitain Macaire. De quoi mettre en question, et à très rude épreuve, la communion entre tous ceux qui, dans ce Pays, confessent la foi orthodoxe. Et pas seulement, dans la mesure où c'est tout le bien commun sociétal qui est mis en danger par cette crise interminable. Il faudrait être aveugle ou dangereusement insensible pour ne pas reconnaître que les violences et les exactions que subissent presque quotidiennement nos frères et sœurs orthodoxes d'Ukraine ne sont plus ni acceptables, ni supportables, ni justifiables.

Le Patriarche Bartholomée, qui jouit de la primauté au sein de toute l'Orthodoxie, ne peut plus se contenter de garder le silence. Il ne dispose certes d'aucun pouvoir temporel mais il détient la responsabilité exclusive de prendre des initiatives pour assurer l'unité, l'universalité et la paix au sein de l'Orthodoxie ; de convoquer les autres Églises Orthodoxes ; enfin de servir de recours auprès de toutes les communautés en situation exceptionnelle et dangereuse. La primauté du Patriarche Œcuménique de Constantinople n'est par conséquent ni un honneur vide ni une sorte « de papauté orientale », comme certains responsables ecclésiastiques orthodoxes ne cessent

de le clamer *urbi et orbi*. Elle n'a pas la prétention d'offrir à l'Église Orthodoxe un « évêque universel ». Mais, comme le souligne le théologien orthodoxe de grand renom Jean Meyendorff, il est incontestable que l'Église Orthodoxe ne peut nier ni la nécessité d'un leadership sur l'épiscopat universel ni celle d'une certaine autorité de porte-parole de la part du premier Patriarche, conditions incontournables en vue de rendre possible l'exercice de la conciliarité.

N'en déplaise à certains : dans ces temps fortement et honteusement chaotiques que traversent les Orthodoxes ukrainiens, l'Église Orthodoxe ne peut se passer de ce leadership sage, objectif et faisant autorité du Patriarcat Œcuménique de Constantinople. Il ne suffit donc pas de dire que le Patriarche Œcuménique n'est qu'un simple « Primus inter pares ». C'est là un argument plutôt « politique » en vue d'affaiblir son autorité, argument qui ne repose sur aucun fondement canonique ou ecclésiologique. L'honneur qui lui est dû implique responsabilités et prérogatives réelles. Rappelons à ceux qui ne veulent rien entendre que cette primauté revient à la seule Église de Constantinople par les dispositions canoniques ainsi que d'une longue expérience historique et non pas par le désir d'un quelconque empereur byzantin ou de tel ou tel tsar. Aucune institution civile ou religieuse, aussi prestigieuse soit-elle, n'a le pouvoir de déformer ou d'interpréter selon ses propres opportunités ce que nos saints et théophores Pères dans la foi ont décrété dans les Conciles Œcuméniques.

*De jure* la Rus' de Kiev, après le baptême du prince de Kiev Vladimir en 988 s'est trouvée dans la juridiction ecclésiale du Patriarcat Œcuménique de Constantinople. Par ailleurs Constantinople n'a jamais reconnu l'annexion de la métropole de Kiev en 1686 par le synode de l'Église russe après l'invasion par l'empire russe des terres sur la rive gauche du Dniepr. La seule concession faite alors par le Patriarche Œcuménique Denis IV fut de permettre au métropolitain de Moscou

d'ordonner le métropolite de Kiev à la condition expresse que seul le Patriarche Œcuménique de Constantinople sera commémoré lors de chaque célébration liturgique. Le document attestant cela existe. Il a été récemment retrouvé dans sa version originale en grec à Paris (*in « Lettre du Patriarche Denis IV à l'adresse des Tsars de Russie Jean et Pierre et de Sophie Alexiogievitch » - Moscou 1826*), confirmant mot pour mot que cette action anti-canonique de la part de l'Église russe n'a jamais eu l'aval du Patriarcat Œcuménique jusqu'à ce jour.

L'initiative prise par Sa Sainteté Bartholomée de mettre un terme à cette situation et qui engage directement son autorité, met du même coup en lumière sur la scène internationale l'incapacité de l'Église orthodoxe russe de créer, surtout depuis la chute du communisme en 1991, les moindres propositions et la moindre perspective susceptibles de mettre un terme aux divisions entre les juridictions orthodoxes locales et de résorber définitivement les schismes existants.

Selon Antoine Arjakovsky (*in Colloque de la KEK - Chypre, 8-10 novembre 2017*), les trois-quarts des 25 millions de chrétiens orthodoxes ukrainiens se trouvent actuellement sous la juridiction du Patriarcat de Kiev, dirigé par le Patriarche Philarète. De plus, on estime que, sur le quart des fidèles restants (Patriarcat de Moscou sous la conduite du Métropolite Onuphre et Église dite Autocéphale sous la direction du Métropolite Macaire), plus de 75% d'entre eux rejoindraient cette nouvelle structure ecclésiale de ce qui serait demain « l'Église Orthodoxe Autocéphale d'Ukraine ».

Sans conteste, la mainmise anti-canonique de l'Église orthodoxe russe sur celle de l'Ukraine (1686), à laquelle malheureusement s'ajoutent de nos jours l'annexion de la Crimée par la Russie et l'occupation militaire du Donbass, se retourne aujourd'hui contre Elle, à l'instar

d'un jet de boomerang qui, en revenant sur son point de départ, risque d'atteindre sérieusement son lanceur s'il n'y prend pas garde.

La décision du Patriarche Cyrille de Moscou et de son Saint Synode de rompre la communion avec le Patriarche Bartholomée m'a beaucoup étonné mais pas du tout surpris. Si je la compare avec ce qui s'est passé en Estonie en 1996, elle est plus qu'affligeante. Finalement, pour résoudre la crise estonienne, l'on se mit d'accord à Zurich au cours de cette même année en proposant une solution qui aurait pu préparer un avenir commun constructif entre les deux juridictions locales (Constantinople et Moscou) s'il avait été respecté de part et d'autre. Plus de vingt ans sont déjà passés. Il s'avère que cet accord est devenu caduc et par conséquent non applicable à cause de sa non-application par le seul Patriarcat de Moscou. Qui peut encore imaginer après cela que l'on peut faire confiance à des gens qui signent d'abord et ne respectent pas leur engagement ?

Par respect pour sa personne et pour sa fonction, je ne veux pas polémiquer avec le Patriarche Cyrille. Mais je ne peux pas passer sous silence cette habitude outrancière, désormais classique dans son Église, de rompre la communion avec tant de légèreté pour faire pression en vue de satisfaire ses seuls caprices. En l'espace de deux ans, le Patriarche Cyrille a commis deux fautes majeures. La première, son absence au Saint et Grand Concile panorthodoxe de Crète (2016) ; la seconde, en rompant une fois encore, après l'incident de l'Estonie, la communion avec le Patriarche Bartholomée.

Mais est-il vraiment conscient qu'on ne peut jamais négocier l'Inestimable, en l'occurrence la communion eucharistique, au risque de morceler l'Église du Christ et que c'est chaque Église et toutes ensemble qui forment l'Église une ? Rompre la communion avec le Patriarche Œcuménique de Constantinople (dont l'autorité a été fondée et confirmée par les canons des Conciles Œcuméniques : 3e du

second concile œcuménique, 28e du quatrième concile œcuménique, 36e du Concile in Trullo) c'est rompre avec l'unité des Églises locales dans le corps de l'Église orthodoxe une. J'ajoute encore que la tradition canonique n'offre pas d'autre alternative que celle de la rigueur (acribie) en matière d'ecclésiologie, même si de nos jours elle est sans cesse bafouée. Il incombe par conséquent au Patriarche Œcuménique de Constantinople, en tant que gardien de cette acribie, de la protéger et de veiller à sa juste application.

Le fait de ne pas reconnaître le Patriarche Bartholomée comme « *Protos* (Premier) » en refusant au dernier moment de se rendre au Concile de Crète et en rompant maintenant la communion avec lui, place déjà le Patriarche Cyrille en situation de schisme. Comment un homme de son intelligence et de sa qualité ne voit-il ou ne comprend-il pas cela ?

Dans le cas de l'Estonie le premier pas a été fait par Constantinople, et c'est tout en son honneur, pour que le mal ne se perpétue pas. Mais dans le cas présent qui le fera alors que depuis 2004 l'Église de Russie ne cesse de titiller et d'humilier Constantinople, en remettant sans cesse publiquement l'autorité du Patriarche Œcuménique de Constantinople dans le but évident de devenir la troisième Rome ?

L'Ukraine orthodoxe deviendra autocéphale, c'est l'évidence même. Le geste prophétique de Bartholomée sera productif sur le long terme d'autant plus « qu'elle est sa fille directe, le fruit vivant de son action missionnaire et un lieu de réconciliation future avec l'Église de Moscou » (*Antoine Arjakovsky, loc.cit.*).

Métropolitain Stephanos de Tallinn et de toute l'Estonie  
Octobre 2018